

# Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Téléc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
langagier@nicke.Laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Yves Lefier  
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

8<sup>e</sup> année, N° 39, © septembre 2000

## Dans ce numéro :

Bâdrer / Bénéfice(s) / Doyen, décan, décanat /  
Infarctus ou *Infractus* / Canter, can /  
Infinitif ou participe passé ? / Mélanger, m'êler /  
Penture, gond ou chamière ?



**Pensée langagière :** «*Le français n'est pas une langue figée, Dieu merci! Elle vit et s'adapte aux conditions d'un monde moderne en pleine mutation. À nous de respecter l'évolution nécessaire du langage...dans une modération active, loin des excès.*

(Roland Godiveau)



## Mot de la rédaction

Inutile de présenter **Le langagier** aux habitués : ils le lisent depuis sept ans à l'Université Laurentienne, dans de nombreux milieux éducatifs et culturels de la région, à Toronto, à Ottawa et même dans la Belle Province!

Si vous ne figurez pas sur notre liste d'envoi, il suffit de composer le (705) 675-1151, poste 4305 ou d'expédier un courriel à l'adresse suivante : langagier@nickel.laurentian.ca.

**Le langagier** vous sera envoyé gratuitement par courrier interne ou par la poste. Nous publions six numéros par année, entre septembre et juin.

Rappelons que **Le langagier** est alimenté principalement par les questions soumises par ses lecteurs : sens et origine des termes, canadianismes et anglicismes, correction grammaticale, emplois fautifs, etc. Les nouveaux lecteurs sont donc priés de se joindre au cercle en proposant des problèmes rencontrés dans leur quotidien.

Bonne rentrée!

La rédaction



## Code typographique utilisé par le **Le langagier** :

- **Terme en italique** : terme venant d'une autre langue, y compris l'ancien français et le latin; mise en relief d'un usage fautif.
- **Terme ou expression en gras** : met en relief l'expression ou le terme étudié.
- **Guillemets** : encadrent les exemples, les citations et la signification d'un terme. Pour des raisons d'économie d'espace, les guillemets ne sont pas suivis ni précédés d'une espace, comme le voudrait l'usage.

## BÂDRER

Vous a-t-on déjà reproché l'usage du verbe **bâdrer** et de ses dérivés **bâdrage**, **bâdrerie**, **bâdrement**, prétextant qu'il s'agissait d'anglicismes formés sur *bother*?

Il faut reconnaître que *bother* est fortement présent à l'esprit dans les échanges familiers du genre : «Arrête donc de me **bâdrer!**» (*Stop bothering me!*). Mais, à la défense de cet usage, rappelons que **bâdrer** n'est pas un emprunt à l'anglais mais un mot bien enraciné dans la langue canadienne-française, issu du franco-normand *bodder*, terme répandu dans le nord de la Normandie et les îles anglaises de la côte normande, Jersey et Guernesey. Ce mot remonterait jusqu'au celtique, langue indo-européenne qui a donné naissance au breton (langue encore parlée en France) et au gaulois (la langue d'Astérix, comme vous le savez!).

Employer **bâdrer** de nos jours, c'est sans doute commettre un archaïsme (utiliser un terme vieilli), mais c'est en même temps s'inscrire dans une tradition linguistique qui remonte à l'aube même de la culture européenne.

## BÉNÉFICE(S)

D'abord, observons l'orthographe du terme : **bénéfice** et non **bénifice**. Pour se souvenir de l'orthographe et de la prononciation correctes du terme, remontons à son origine : du latin *beneficium*, «bien-fait», de *bene* «bien», et *facere* «faire».

**Bénéfice** traduit l'idée d'un avantage qu'on tire d'un état, d'une fonction. Ainsi, on parle du «**bénéfice** de l'âge», de «**bénéfices** ecclésiastiques» (patrimoine attaché à une dignité ecclésiastique). Par extension, le mot signifie le gain réalisé dans une opération ou une entreprise, la différence entre le prix de revient et le prix de vente. Ex. : «Cette transaction lui a rapporté un **bénéfice** net de 250 \$».

Dans nos milieux dits bilingues, nous donnons souvent à **bénéfice** les sens anglais de «indemnité versée en vertu d'une assurance» (*Death Benefit*), de «avantages sociaux» (*Benefit Plan*), de «prestations» (*Unemployment Benefits*), etc. Voici quelques exemples qui nous aideront à utiliser les termes appropriés en français. «*Laurentian offers a generous benefit plan*»; «L'Université Laurentienne offre un bon régime d'avantages sociaux». «*Next week, I'll start collecting unemployment benefits*», «La semaine prochaine, je commencerai à toucher des prestations d'assurance-chômage». «*After my accident, I collected injury benefits for three months*»; «*Après mon accident, j'ai touché une indemnité de blessure pendant trois mois*».

Enfin, dans votre contrat d'assurance collective, vous rencontrez des expressions comme : «*Life Benefit, Accidental Death and Dismemberment Benefit, Extended Health Benefit Plan*». Dans chacun de ces cas, *benefit* est rendu en français par le terme «garantie». «Garantie vie, Garantie décès et mutilation accidentels, Régime maladie à garanties étendues».

## CANTER, CAN

Entendu à la radio et d'un sous-marinier canadien, parlant du sous-marin russe

Koursk, perdu en mer : «Malheureusement, le sous-marin russe **cante** beaucoup et il est difficile de rejoindre l'écouteille». Mais d'où vient ce vocable souvent entendu dans nos conversations familières et que la plupart des dictionnaires ne relèvent pas?

Ce mot est issu de la langue normande. Les premiers colons canadiens venus de la Normandie l'avaient sans doute mis dans leurs bagages! Le terme est dérivé de «chant» (du latin *canthus*), et il désigne la face étroite d'un objet comme une planche ou une pierre. Rappelez-vous l'expression «mettre sur le **can**», geste qui consiste à placer un objet sur sa partie étroite. Le mot a acquis plusieurs sens dans le parler populaire canadien, et même une forme pronominale. Ex. : «Les yeux me cognent. Je vais **me canter**» (littéralement, se mettre sur le **can**, c'est-à-dire se coucher).

Faut-il proscrire ce très ancien terme à la «couenne» résistante? Nous disposons de substituts très corrects pour rendre la plupart des sens de **cant** : incliner, pencher, plier, courber, abaisser, coucher, etc. Mais dans un contexte familier approprié, le terme possède une grande force expressive et il ne faudrait pas s'en priver!

## DOYEN, DÉCAN, DÉCANAT

Dans un précédent numéro, **Le langagier** a abordé la question des titres des questionnaires universitaires (voir le no. 2, janvier 1994). Un lecteur demande maintenant d'expliquer l'origine des termes **Doyen** et **Dean**, à première vue des proches cousins.

**Doyen** vient du latin *decanus*, un dérivé de *decem*, «dix», c'est-à-dire un sous-officier commandant dix soldats dans l'armée romaine (psst! n'allez surtout pas révéler à nos doyens que leur titre sort directement des rangs de l'Armée Impériale!).

En français, le mot a d'abord eu la forme *deien* (1174), puis *doiën* (1349) et enfin **doyen** (1576). Il est intéressant de noter que l'anglais a emprunté le terme au français sous sa forme *deien*, conservée relativement intacte dans les deux langues depuis le douzième siècle.

Le français possède aussi **décan**, une formation récente (1732) toujours à partir du latin *decanus*, initialement introduite comme terme d'histoire ancienne. Le mot n'a conservé que son emploi spécialisé en astrologie et désigne chacune des trois divisions du signe correspondant à un arc du zodiac de dix degrés. L'anglais utilise aussi *Decan* dans le même sens.

Enfin, le **décanat** désigne la fonction de doyen et, par métonymie, la durée d'un mandat de **doyen**. Ex. : «Le **décanat** de l'Université a finalement pris position dans cette affaire».

## INFARCTUS ou INFRACTUS?

Nous trébuchons à tout coup sur **infarctus** que nous prononçons *infractus*. Pourquoi? **Le langagier** vous propose un moyen raisonné d'éviter ce «fourchement» de langue.

D'abord, le mot *infractus* n'existe pas en français. Point à la ligne. Par contre, le français possède des termes voisins qui contribuent à nous «mélanger» (voir ci-contre l'emploi de ce mot) : **infraction** (la violation d'une loi, d'une convention, d'un règlement), **effraction** (l'action de briser une serrure; un vol par effraction, par exemple). Lorsqu'on songe à **infarctus**, on a peut-être aussi à l'esprit la redoutable «**fracture**» de l'aorte, d'où *infractus*.

Revenons à la maladie elle-même. Il s'agit bien d'un état caractérisé par le **blocage** de l'artère qui assure l'irrigation d'une partie du cœur. Le terme **infarctus** vient du latin *infartus*, p. p. du verbe *infercire* (bourrer, bloquer). Observez attentivement la partie soulignée de ce mot et prononcez-la à la française. Vous obtenez quelque chose comme «faircire». Les adeptes de la bonne cuisine auront reconnu «farcir», c'est-à-dire «remplir, bourrer». La prochaine fois que vous aurez à prononcer **infarctus**, pensez d'abord à «farcir, infarcir» et vous êtes tout près de la prononciation correcte d'**infarctus**.

## INFINITIF ou PARTICIPE PASSÉ?

Comme toutes les langues du monde, le français a ses particularités (certains diront ses caprices!). Faut-il mettre à l'infinitif ou au passé un verbe conjugué avec avoir et être? Exemple tiré d'un travail d'étudiant : «La religion a instaurer des valeurs chez les jeunes». Cette difficulté grammaticale est l'une des plus fréquentes en langue française, car elle concerne tous les verbes du premier groupe se terminant par -er.

Si vous n'avez pas déjà adopté un moyen mnémotechnique (technique d'aide-mémoire) pour découvrir rapidement la forme correcte, voici une suggestion pratique qui vous réglera ce problème en un clin d'œil. Il suffit de remplacer le verbe en -er (dont les terminaisons infinitive et participiale ont la même valeur sonore en -é) par un verbe du deuxième ou du troisième groupe (dont les terminaisons infinitive et participiale ont une valeur sonore très différente) et vous reconnaîtrez instinctivement la forme à utiliser. Dans l'exemple ci-dessus, remplaçons le verbe «instaurer» par «vendre». Dit-on «La religion a vendre des valeurs...» ou «La religion a venu des valeurs...»? À l'oreille seule, on peut conclure que la forme correcte est «venu», soit le participe passé du verbe. Donc, le verbe «instaurer» doit se mettre au participe passé. «La religion a instauré des valeurs chez les jeunes».

## MÉLANGER, MÊLER

Une lectrice demande au **Langagier** de «démêler» les termes **mélanger** et **mêler**, qu'on entend littéralement à toutes sautes. Ex. : «Après tout ce que tu viens de me dire, je suis toute **mélangée!**»

**Mélanger**, c'est unir des choses différentes de manière à former un tout. On emploie notamment ce terme en art culinaire pour décrire l'action de mêler différents ingrédients. Ex. : «**Mélanger** les œufs et la farine». Le terme vient d'un dérivé de **mêler**, *meslinges* (1380), puis *meslange* (1538), qui a donné **mélange**, dont le verbe est issu. Or, **mélanger** et **mêler** expriment généralement l'idée de mettre ensemble deux ou plusieurs choses. Ainsi, on ne «**mélange**» pas une pâte; on la fait, on la pétrit. On ne «**mélange**» pas un gâteau; on le prépare. L'anglais *to mix*, par contre, traduit tous ces sens : *to mix a cake*, *to mix a cocktail*, *to mix a salad*, ce qui est cause de belle confusion chez les usagers du français.

Dans un contexte familier, on pourra se dire **mélangé** ou **mêlé** en parlant de ses idées, de ses sentiments. Mais en langue soutenue, il faut plutôt recourir à des termes ou expressions comme : embrouillé, perdu, ne plus s'y retrouver, ne pas avoir les idées claires, etc.

## PENTURE, GOND ou CHARNIÈRE?

Au Canada, nous utilisons plus souvent **penture** (du substantif *pen*, issu lui-même du latin populaire *pendita*, participe passé féminin de *pendere*, «pendre») que **charnière** (du latin *cardo*, «gond») pour désigner la pièce de quincaillerie formée de deux éléments et employée pour faciliter la rotation d'une porte, d'un battant, etc.

Au terme **penture** nous donnons, à tort, le sens de **charnière**. Ces deux termes désignent pourtant deux pièces différentes. La **penture**, c'est la bande de métal fixée sur une porte, un volet ou un couvercle, terminée par un œil (ou une série d'yeux) qui s'emboîte dans le **gond**. Le **gond**, pour sa part, est l'élément attaché au cadre et qui offre un pivot fixe à la **penture**. Enfin, la **charnière** se compose des deux éléments ci-dessus (**penture** et **gond**) assemblés autour d'un axe commun.



**Le langagier** vous écoute!

Composez le 4305

ou le 675-3546

ou envoyez un courriel :

langagier@nickel.laurentian.ca